

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis repartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devècy : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.1) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

Mandataires : P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSPELLIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004068

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de réviser les AP-AE/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents. Le besoin de financement (reste à charge du Grand Besançon après subventions des partenaires) de dix AP-AE/CP n'est pas modifié. La révision porte uniquement sur l'actualisation de l'échéancier de CP en fonction des réalisations de 2017.

Trois AP/CP connaissent une baisse de leur besoin de financement : PLH 2006-2012, Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte et équipements fluviaux.

La révision éventuelle des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des AP-AE est annexée aux maquettes budgétaires du Budget Primitif 2018. Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

Les AP-AE/CP dont le besoin de financement ne varie pas mais dont les échéanciers de CP sont révisés notamment en fonction des réalisations de 2017 (en partie I ci-après) :

- AP/CP « Itinéraires cyclables »,
- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
- AP/CP « Programme National pour la Rénovation Urbaine - PNRU 2016-2019 »,
- AP/CP « Habitat 2013-2019 »,
- AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).

Les AP/CP dont le besoin de financement est réduit (en partie II ci-après) :

- AP/CP « PLH 2006-2012 »,
- AP/CP « Voie en site propre bus Temis - Campus - Gare Viotte » (Budget annexe Transports), suite à l'inscription des recettes notifiées,
- AP/CP « Equipements fluviaux » suite à l'inscription des recettes notifiées.

I. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (recettes - dépenses) ne varie pas

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires.

Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié, le total des dépenses et des recettes ne connaît pas de variations (sauf opérations de régularisation). Il est **proposé uniquement d'actualiser les échéanciers de CP comme suit au regard des réalisations 2017.**

Pour rappel les AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est », AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre », ont été révisées en DM 3 2017 en intégrant le montant 2017 réalisé : il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle révision au BP 2018.

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2018	Echéanciers de l'AP-AE/CP							Besoin de financement
				Réalisé antérieur à 2018	CP 2018	2019	2020	2021	2022	2023 et au- delà	
BUDGET PRINCIPAL											
2	Réalisation d'itinéraires cyclables	D	2 053 400 €	1 527 142 €	526 258 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 022 991 €
		Vote précédent DM 3 2017		1 618 128 €	435 272 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	30 409 €	30 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM 3 2017		30 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
3	Marnières AP et AE	D	9 627 349 €	7 859 352 €	715 997 €	221 000 €	201 000 €	200 000 €	200 000 €	230 000 €	9 627 000 €
		Vote précédent BP 2017		8 112 654 €	602 696 €	211 000 €	701 000 €	0 €	0 €	0 €	
		R	349 €	349 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2017		349 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5	Aides à la pierre déléguées Dépenses	D	8 600 969 €	5 355 417 €	280 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 765 552 €	0 €
		Vote précédent BP 2017		5 705 158 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	295 810 €	
		R	8 600 969 €	5 125 861 €	280 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 995 108 €	
		Vote précédent BP 2017		5 260 509 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 840 460 €	
5	Schéma départemental GDV 2013-2019	D	1 220 000 €	311 713 €	484 571 €	200 000 €	200 000 €	23 716 €	0 €	0 €	680 000 €
		Vote précédent BP 2017		496 284 €	350 000 €	124 572 €	124 572 €	124 572 €	0 €	0 €	
		R	540 000 €	67 127 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	412 873 €	0 €	
		Vote précédent BP 2017		60 000 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	390 000 €	
5	Programme National pour la Rénovation Urbaine - PNRU 2016-2019	D	10 000 000 €	104 912 €	361 513 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	3 533 576 €	0 €	10 000 000 €
		Vote précédent BP 2017		218 800 €	100 000 €	860 000 €	1 360 000 €	2 360 000 €	2 860 000 €	2 241 200 €	
5	HABITAT 2013-2019	D	13 584 191 €	2 146 626 €	2 190 000 €	2 490 000 €	2 490 000 €	1 914 808 €	2 182 557 €	170 200 €	13 584 191 €
		Vote précédent DM12017		2 880 000 €	2 460 000 €	2 340 000 €	2 340 000 €	1 980 317 €	1 401 874 €	182 000 €	
BUDGET TRANSPORTS											
2	Réalisation de la ligne de tramway AP et AE	D	256 572 844 €	253 301 934 €	3 270 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	196 171 963 €
		Vote précédent DM 3 2017		254 072 844 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	60 400 881 €	59 977 003 €	423 878 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM 3 2017		59 979 617 €	421 264 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2	Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts	D	1 566 485 €	1 314 428 €	252 057 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 316 485 €
		Vote précédent DM 3 2017		1 366 485 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	250 000 €	0 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM 3 2017		0 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2	réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine	D	11 864 538 €	9 458 622 €	0 €	0 €	2 405 916 €	0 €	0 €	0 €	4 564 827 €
		Vote précédent BP 2017		9 458 622 €	305 916 €	2 100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	7 299 711 €	6 999 711 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2017		6 999 711 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
BUDGET CRR											
7	Parc Instrumental	D	859 880 €	832 856 €	27 024 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	438 880 €
		Vote précédent BP 2017		859 880 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	421 000 €	421 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2017		421 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

A noter que les itinéraires cyclables ont fait l'objet de sollicitation auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER pour un montant de 597K€, du Département du Doubs pour 200 K€ et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 192 K€. Ces subventions sont en attente de notifications et donneront lieu en cas d'obtention à réduction du besoin de financement. La réalisation des itinéraires cyclables a permis par ailleurs d'obtenir 240 000 € de l'Etat au titre du programme «territoire à énergie positive pour la croissance verte » dit TEPCV, recette perçue globalement sur le programme « TEPCV » de la commission 4 Développement durable.

II. Les AP/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) diminue.

Opération « PLH 2006-2012 »

Commission n°5 : Habitat, Politique de la ville et Gens du voyage

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente BP 2017	AP révisée BP 2018	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	4 588 500	7 443 525	6 769 135	-674 391
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	4 588 500	7 443 525	6 769 135	-674 391

A/ Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans les conditions définies par le Programme Local de l'Habitat voté en juin 2006, pour 6 ans, et afin de soutenir la production de logements locatifs publics tant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (Droit commun) que des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) de Clairs-Soleil et de Planoise.

B/ L'autorisation de programme

Le CP 2018 de 112 142 € va permettre d'honorer les paiements suivants :

- Subvention au bénéfice d'Habitat 25 pour la construction de 15 logements au 6 avenue Ile de France à Besançon (PRU Planoise) ;
- Subvention au bénéfice d'Habitat 25 pour l'opération de construction de 38 logements locatifs publics à Besançon ;
- Subvention au bénéfice d'Habitat 25 pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise.

Enfin, les crédits non engagés en 2018 (674 391 €) sont annulés, s'agissant du programme 2006-2012, et donnent lieu à une réduction de l'AP.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2017)

REVISION BP 2017										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007-2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	2017	2018	2019
DEPENSES										
20	études	0	0							
204	Subventions	7 443 525	3 380 127	1 383 541	544 375	343 170	903 355	160 000	315 000	413 957
21	acquisitions foncières	0	0	0	0	0				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0	0	0	0					
	TOTAL	7 443 525	3 380 127	1 383 541	544 375	343 170	903 355	160 000	315 000	413 957
RECETTES										
13	subventions	0	0							
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	7 443 525	3 380 127	1 383 541	544 375	343 170	903 355	160 000	315 000	413 957
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé (BP 2018)

REVISION BP 2018										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	CA 2007-2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	Réalisé 2017	2018	2019
DEPENSES										
20	études	0	0							
204	Subventions	6 769 135	3 380 127	1 383 541	544 375	343 170	903 355	102 425	112 142	
21	acquisitions foncières	0	0	0	0	0				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0	0	0	0					
	TOTAL	6 769 135	3 380 127	1 383 541	544 375	343 170	903 355	102 425	112 142	0
RECETTES										
13	subventions	0	0							
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	6 769 135	3 380 127	1 383 541	544 375	343 170	903 355	102 425	112 142	0
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%

**Opération « Voie en site propre bus Temis - Campus - Gare Viotte »
(Budget annexe Transports)**

Commission n°2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale	AP précédente (DM3 2017)	AP révisée (BP 2018)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 050 000	21 660 000	21 660 000	0,00
Montant des recettes de l'AP	0	4 810 000	5 138 059	328 059
Besoin de financement de l'AP	10 050 000	16 850 000	16 521 940	-328 059

A/ Rappel du programme initial

La CAGB, en qualité d'autorité organisatrice de transport, a validé, conformément au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2001 et au Schéma Directeur Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de 2005, la création d'un axe de bus en site propre pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie.

Ce nouveau site propre bus d'une longueur de 4,5 km a pour objectifs de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte de transport en commun de qualité de la partie Nord – Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permet d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence des quartiers de Montrapon et Battant, d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc...) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Temis).

En 2017, le Grand Besançon a mis en service sa ligne de bus en site propre. Grâce à cette voie de circulation réservée et à un phasage de feux tricolores adapté, les bus de cette ligne sont prioritaires aux carrefours et ainsi préservés des problèmes liés aux embouteillages dans les secteurs les plus sensibles.

B/ L'autorisation de programme

En dépenses, le montant total de l'AP/CP de 21,6 M€ est inchangé.

Le CP 2018 de 5,1 M€ va permettre de continuer à régler les travaux sur l'ensemble des secteurs:

Sur le secteur 1- Avenue de la paix et sur le secteur 4 : de l'avenue de l'observatoire à la rue de l'Épitaphe : Les travaux sont globalement terminés à l'exception de quelques finitions et adaptations.
Sur le secteur 2 - Place Leclerc au Pont de la Gibelotte : les travaux du doublement du Pont de la Gibelotte démarrent pour se terminer à l'automne 2018.

En recettes, initialement le montant total de l'AP/CP s'élevait à 4.81 M€ et correspondait aux subventions suivantes :

- 660 K€ de l'Etat au titre de l'appel à projet «Transports collectifs et mobilité durable »,
- 600 K€ de l'Agence de l'Eau,
- 330 K€ du SYDED,
- 220 K€ de la Ville de Besançon représentant une participation aux ouvrages d'infiltration d'eau.
- 3 000 K€ de l'Union Européenne au titre du FEDER

Auxquelles s'ajoutent 92 K€, des recettes notifiées de la Région (recettes complémentaires pour l'itinéraire cyclable Siffert-Clémenceau, travaux réalisés conjointement avec le TCSP).

Suite aux réalisations 2017, s'ajoute également la participation du Conseil Départemental à hauteur de 230 K€ au titre des travaux sur le pont de la Gibelotte et d'aménagement des RD 683 et 70 réalisés par le Grand Besançon maître d'ouvrage de l'opération, ainsi qu'une opération de régularisation avec l'émission d'un titre de recette de 6 059 €HT correspondant à la notification du décompte général définitif de travaux d'aménagements urbains.

Tableau I : Programme voté précédemment (DM3 2017)

REVISION DM 3 2017										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	réalisé 2017	2018	2019
DEPENSES										
20	études	735 999	33 800	15 931	139 314	126 954	236 960	163 040	20 000	
21	matériel de transports	490 001						290 001	200 000	
21	acquisitions foncières	1 182 391					246 248	886 144	50 000	
23	travaux	19 250 706				79 031	5 445 265	9 167 343	4 559 067	
23	maîtrise d'œuvre	903		903						
Total		21 660 000	33 800	16 834	139 314	205 984	5 928 473	10 506 527	4 829 067	0
RECETTES										
13	Subventions	4 810 000	-	-	-	-	300 000	1 545 000	2 365 000	600 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	16 850 000	33 800	16 834	139 314	205 984	5 628 473	8 961 527	2 464 067	-600 000
Taux de couverture par financement CAGB		78%	100%	100%	100%	100%	95%	85%	51%	0%

Tableau II : Programme révisé (BP 2018)

REVISION BP 2018										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	réalisé 2017	2018	2019
DEPENSES										
20	études	1 085 999	33 800	15 931	139 314	126 954	236 960	138 935	394 105	
21	matériel de transports	490 001						251 394	238 607	
21	acquisitions foncières	1 182 392					246 248	815 089	121 055	
23	travaux	18 900 705				79 031	5 445 265	9 015 079	4 361 330	
23	maîtrise d'œuvre	903		903						
Total		21 660 000	33 800	16 834	139 314	205 984	5 928 473	10 220 497	5 115 097	0,00
RECETTES										
13	Subventions	5 138 059	-	-	-	-	300 000	236 059	4 002 000	600 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	16 521 940	33 800	16 834	139 314	205 984	5 628 473	9 984 438	1 113 097	-600 000
Taux de couverture par financement CAGB		76%	100%	100%	100%	100%	95%	98%	22%	0%

AP/CP « Equipements fluviaux ».

Commission n°7 : Culture, tourisme, sports et aménagement numérique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (BP 2017)	AP révisée BP 2018	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	3 241 000	4 433 087	4 433 087	0,00
Montant des recettes de l'AP	2 463 000	2 070 854	2 197 540	126 686
Besoin de financement de l'AP	778 000	2 362 233	2 235 547	-126 686

A/ Rappel du programme initial

L'AP/CP portait initialement sur la mise en place d'un port d'agglomération multi-sites à travers trois opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière de l'île Saint Pierre à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale sur le port fluvial à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale à Deluz.

Ces opérations ont été conduites de 2005 à 2009 avec un soutien de l'Etat et de la Région (programme Avenir du Territoire entre Saône et Rhin (ATSR) et du Département.

Depuis la mise en service du port d'agglomération multi-sites mi-2009, le bilan est très positif. Progressivement une bonne dynamique s'est créée autour de la vallée du Doubs, destination touristique s'appuyant sur l'Eurovélo et le tourisme fluvial. Cependant, il s'est avéré que des équipements et aménagements complémentaires étaient nécessaires pour optimiser et garantir le bon fonctionnement du port et de sa gestion.

Le schéma de développement complémentaire validé en 2011 a alors été le suivant :

1/ Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon

Réalisé en 2012 et complété en 2013

2/ Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour les plaisanciers et les cyclotouristes à Deluz

Objectif : permettre une présence sur place du gestionnaire, améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers, fixer des bateaux en location longue durée, répondre au besoin d'équipements d'accueil des cyclotouristes dont la fréquentation connaît une forte croissance le long de l'eurovélo6.

3/ Réaménagement, extension et mise aux normes de la capitainerie

Objectif : mise aux normes des locaux, adapter la capitainerie à la fréquentation en hausse et au développement des activités de location.

Calendrier : définition du projet en 2015, études et travaux 2015 à 2018.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2012, les crédits en dépenses sont inscrits en € HT car les investissements liés au port d'agglomération sont assujettis à la TVA.

B/ L'autorisation de programme

En dépenses, un glissement de crédits de 2017 à 2018 est opéré pour disposer du solde des crédits sur 2018 permettant de finaliser les travaux de mise aux normes, réhabilitation et extension de la capitainerie démarré en octobre 2017. La fin des travaux est prévue pour le début de la saison fluviale, courant avril 2018.

En recettes, des subventions ont été sollicitées et obtenues de la part de l'Etat (FNADT 133,2 K€), de la Région (33,3 K€) et du Département (66,6 K€). Les montants sont réajustés à la hausse en fonction des notifications reçues.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2017)

REVISION BP 2017							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	CA 2004 à CA 2014	CA 2015	CA 2016	2 017	2 018
DEPENSES							
20	études	185 236	167 471	2 764	338	14 663	
21	acquisitions foncières	-	-				
21	VRD	-	-				
23	maîtrise d'œuvre	352 140	320 640			20 000	11 500
23	travaux	3 895 368	3 363 818	194 215	54 040	150 000	133 296
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343	343				
	TOTAL	4 433 087	3 852 272	196 978	54 377	184 663	144 796
RECETTES							
13	subvention : ETAT, CG25	2 066 406	1 869 023	40 331	50 638	0	106 414
23	Annulation de mandats	4 448	4 448				
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 362 233	1 978 801	156 647	3 739	184 663	38 382
	Taux de couverture par financement CAGB	53%	51%	80%	7%	100%	27%

Tableau II : Programme révisé (BP 2018)

REVISION BP 2018							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	CA 2004 à CA 2014	CA 2015	CA 2016	réalisé 2017	2 018
DEPENSES							
20	études	185 236	167 471	2 764	338	12 048	2 615
21	acquisitions foncières	-	-				
21	VRD	-	-				
23	maîtrise d'œuvre	352 140	320 640			4 636	26 864
23	travaux	3 895 368	3 363 818	194 215	54 040		283 296
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343	343				
	TOTAL	4 433 087	3 852 272	196 978	54 377	16 684	312 775
RECETTES							
13	subvention : ETAT, CG25	2 193 092	1 869 023	40 331	50 638	0	233 100
23	Annulation de mandats	4 448	4 448			0	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 235 547	1 978 801	156 647	3 739	16 684	79 675
	Taux de couverture par financement CAGB	50%	51%	80%	7%	100%	25%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - AP/CP « Itinéraires cyclables »,
 - AP-AE/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
 - AP/CP « Programme National pour la Rénovation Urbaine - PNRU 2016-2019 »,
 - AP/CP « Habitat 2013-2019 »,
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructures ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (budget annexe Transports),
 - AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).
- les AP/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) diminue suite à l'inscription de recettes notifiées :
 - AP/CP « PLH 2006-2012 »,
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis - Campus - Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Equipements fluviaux ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

